



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

Forum Global sur la Sécurité Alimentaire et la Nutrition • Forum FSN

APPEL

02.10.2017 - 23.10.2017

➤ http://www.fao.org/fsnforum/fr/activities/open-calls/CFS_right_to_food

Appel à expériences et bonnes pratiques en matière d'utilisation et d'application des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale



Les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ont été élaborées et approuvées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en 2004 et constituent l'un des cadres généraux de travail du CSA. La mise en œuvre des Directives volontaires incombe au premier chef aux États qui sont encouragés, avec la contribution de toutes les parties prenantes, à les appliquer dans l'élaboration de leurs stratégies, politiques, programmes et législations en vue d'atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition. Les Directives volontaires tiennent compte d'un large éventail de considérations et de principes importants en matière de droits de l'homme (participation, responsabilité, non-discrimination, transparence, dignité humaine, autonomisation et primauté du droit) pour guider les activités visant à améliorer la sécurité alimentaire, en tenant compte de la nécessité de mettre l'accent sur les personnes pauvres et vulnérables: <http://www.fao.org/3/a-y7937f.pdf>.

Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale vous invite à partager les expériences et les bonnes pratiques dans l'utilisation et l'application des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

Les contributions reçues aideront à l'identification, au partage et à la documentation des expériences d'utilisation et d'application des Directives volontaires, ainsi que des bonnes pratiques qui ont contribué à leur succès. Dans ce contexte, les bonnes pratiques sont des interventions ou des approches qui méritent d'être mises en commun à titre d'exemple afin de faciliter une plus grande utilisation, mise en œuvre et suivi Directives volontaires.

Il peut s'agir, par exemple, d'interventions visant à intégrer le droit à l'alimentation dans les cadres juridiques et politiques, de la mise en place d'un mécanisme participatif pour la gouvernance des décisions relatives aux politiques alimentaires, de l'établissement de mécanismes de recours publics en

cas de violation du droit à l'alimentation, de la formation pour le développement des capacités d'utilisation et d'application Directives volontaires de la société civile, d'avocats ou de représentants du gouvernement, ou encore d'initiatives visant à contrôler le droit à l'alimentation aux niveaux local, national ou régional.

Les contributions faciliteront également le suivi des progrès réalisés dans l'utilisation et l'application Directives volontaires, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif. Toutes les contributions seront compilées dans un document qui sera mis à la disposition des représentants à la 45e session du CSA en octobre 2018.

En identifiant et en documentant les bonnes pratiques, veuillez tenir compte, chaque fois que possible, des valeurs promues par le CSA, à savoir:

- **Inclusion et participation:** tous les acteurs concernés ont été impliqués et ont participé au processus de prise de décision, y compris ceux qui ont été touchés par les décisions;
- **Analyse basée sur des données probantes:** l'efficacité de la pratique pour contribuer à la vie et aux moyens d'existence des bénéficiaires a été analysée sur la base d'éléments de preuve indépendants;
- **Durabilité environnementale, économique et sociale:** la pratique a contribué à la réalisation des objectifs, sans compromettre la capacité de répondre aux besoins futurs;
- **Égalité des sexes:** la pratique a promu l'égalité des droits et la participation des femmes et des hommes et a tenté de remédier aux inégalités entre les sexes;
- **Accent sur les personnes et les groupes les plus vulnérables et marginalisés:** la pratique a profité aux personnes et aux groupes les plus vulnérables et marginalisés;
- **Approche multisectorielle:** tous les principaux secteurs concernés ont été consultés et impliqués dans la mise en œuvre des Directives volontaires;
- **Résilience des moyens d'existence:** cette pratique a contribué à renforcer les moyens d'existence des ménages et des communautés face aux chocs et aux crises, y compris ceux liés au changement climatique.

La date limite de dépôt des soumissions est fixée au 23 octobre 2017. Les soumissions peuvent être rédigées dans n'importe laquelle des langues de l'ONU (arabe, chinois, anglais, français, russe et espagnol).

Veuillez utiliser le [formulaire de soumission](#) pour nous faire part de votre expérience.

Vous pouvez le télécharger ici:

http://www.fao.org/fsnforum/sites/default/files/Template_FR_CFS_right_to_food_0.docx.

Vous pouvez télécharger le formulaire ci-dessous ou l'envoyer par courriel à fsn-moderator@fao.org.

Nous vous remercions à l'avance de votre soutien et de vos commentaires.

Deborah Fulton
Secrétaire du CSA